

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14570**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Droit, économie, gestion Licence professionnelle Activités juridiques Spécialité Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128 Droit, sciences politiques, 310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la Licence professionnelle Activités juridiques, Spécialité Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble est de former des étudiant(e)s à la gestion immobilière en général tout en leur permettant d'acquérir une spécialisation sur les questions environnementales liées à l'immeuble.

Ces futurs professionnels sont chargés d'opérations immobilières ou de conseil en gestion du patrimoine. La formation vise à permettre aux étudiant(e)s de maîtriser les bases du droit immobilier, ce qui implique qu'ils connaissent le droit civil des biens, le droit des contrats propres à l'immobilier, mais également le droit de l'urbanisme ou le droit des assurances appliqué à l'immeuble. A ce titre, la formation reprend des enseignements structurants de la licence de droit (droit des biens, droit des contrats, droit des assurances ...) en se concentrant sur les aspects liés à l'immobilier. Celle-ci étant spécialisée autour des questions de développement durable, la formation a notamment pour objet de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances précises sur les questions liées aux contraintes environnementales applicables à l'immeuble.

A l'issue de la Licence professionnelle Activités juridiques, Spécialité Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble, le diplômé est capable de :  
Chargés d'opérations immobilières :

- Concevoir un programme en fonction du site choisi
- Proposer des montages permettant l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien ...)
- Déterminer les besoins de réhabilitation
- Déterminer les contraintes environnementales
- Evaluer la faisabilité de l'opération
- Etablir le plan de financement, optimiser le montage fiscal du projet
- Commander les travaux (appels d'offres)
- Sélectionner les entreprises
- Gérer la réalisation du projet (contrôler et faire respecter les délais)
- Conseiller en gestion du patrimoine :
  - Identifier les besoins de réhabilitation
  - Déterminer les contraintes environnementales
  - Identifier les avantages financiers liés à une réhabilitation environnementale de l'immeuble
  - Commander les travaux
  - Suivre la réalisation des travaux
  - Gérer l'immeuble construit : gestion locative, baux, gestion des commerces, copropriété

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur en rapport avec les activités juridiques situées à l'intersection d'opérations immobilières et de contraintes environnementales/Développement durable : activités touchant à la gestion immobilière et à la maîtrise des questions en lien avec les contraintes environnementales pesant sur l'immeuble

- Construction et promotion immobilière
- Opération d'urbanisme
- Projet architecturaux
- Bâtiment et Travaux Publics -BTP
- Administration / Services de l'Etat
- Risques
- Assurance
- Finance
  - Syndic
- Conseiller en gestion du patrimoine
- Promoteur immobilier
- Conseiller technique immobilier
- Agent de la fonction publique territoriale

- Chargé des questions patrimoniales
- Consultant juridique et technique
- Agent au sein d'un organisme de logement social

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

C1501 : Gérance immobilière

C1504 : Transaction immobilière

**Réglementation d'activités :**

Certains emplois spécifiques exigent la carte professionnelle G « gestion immobilière » délivrée par la Préfecture (Loi Hoguet 1970). La carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par le Préfet et soumise à renouvellement annuel est exigée pour exercer en nom propre.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est obligatoire

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :  
 Droit, AES, DUT carrières juridiques, DUT GEA, BTS Professions immobilières, BTS notariat  
 attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Activités juridiques, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR de Droit.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composants de la certification :

Licence Professionnelle – semestres 1 et 2 – 60 ECTS formation en alternance

UE 1 : Cours fondamentaux (14 ECTS) :

- Contrats spéciaux et contrats spécialisés de l'immobilier
- Droit des biens appliqué à l'immobilier
- Droit de la copropriété
- Droit du logement social
- Droit de l'urbanisme général
- Droit de la responsabilité et des assurances
- Droit des marchés publics

UE 2 : Gestion de l'immeuble (6 ECTS) :

- Expertise immobilière
- Transaction immobilière
- Comptabilité immobilière
- Gestion des commerces

UE 3 : Immeuble et contraintes environnementales (15 ECTS) :

- Obligations environnementales – immeubles privés et logements sociaux
- Réhabilitation de l'immeuble : encadrement juridique et technique
- Etiquette énergie et climat des bâtiments
- Fiscalité environnementale
- Droit de l'urbanisme et développement durable
- Aménagement urbain durable et l'insertion environnementale
- Montages photovoltaïques et éoliens
- Droit des établissements recevant du public

UE 4 : Langue et outils de communication (5 ECTS) :

- Anglais appliqué à l'immobilier
- Outils informatiques appliqués à l'immobilier

UE 5 : Projet tuteuré (10 ECTS)

UE 6 : Stage obligatoire de 3 mois minimum et mémoire (10 ECTS)

**Validité des composants acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) Les apprentis doivent être âgés de moins de 26 ans et de nationalité française. Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un permis de travail dont la validité couvre la période de formation.

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) S'adresse aux salariés et aux demandeurs d'emploi, ayant au moins deux années d'expérience. Elle vise principalement les agents de collectivités territoriales travaillant sur les questions immobilières, les salariés d'organismes de gestion d'immeubles, les agents d'organismes de logement social travaillant sur les questions juridiques.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	- CFA Sup 2000 - IUT Sénart / Fontainebleau

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

##### Autres sources d'information :

<http://droit.u-pec.fr/>

UFR de droit

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

##### Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IUT De Sénart-Fontainebleau  
Route Forestière Hurtault  
77300 FONTAINEBLEAU  
Créteil - UFR Droit  
83-85, avenue du général de Gaulle  
94000 Créteil

**Historique de la certification :**

Créée en 2011